Examen professionnel

Août 2018

Module optionnel						
Titre de module	Cul	ure biologique dans la prod	duction de plantes	Code	EP-W27	
Conditions	Compétences des modules obligatoires Q5 «Entretien du sol, protection phytosanitaire, soins et nutrition des plantes» et P2 «Conduire et suivre des cultures végétales» conformément au système modulaire à l'échelon de l'examen professionnel.					
Compétences	Les personnes ayant suivi ce module possèdent des connaissances approfondies de la culture biologique dans la production de plantes (plantes vivaces, végétaux ligneux, plantes ornementales). Ils sont en relation avec des professionnels de la culture biologique. Ils connaissent les différences et les exigences des labels bio les plus répandus en Suisse pour la production de plantes et sont capables de mettre en œuvre les directives correspondantes dans les soins et la conduite de cultures horticoles. Ils utilisent les ressources de manière responsable, ciblée et parcimonieuse et veillent à améliorer l'efficacité énergétique. Soucieux d'une production qui respecte et préserve l'environnement, ils prennent des mesures ciblées pour le développement et la conservation de la biodiversité.					
Contrôle des compétences	Études de cas avec entretien avec les experts (50 min.) Traiter 3 études de cas sur la culture biologique dans la production de plantes (20 min.). Les solutions sont présentées et argumentées dans le cadre d'un entretien devant des experts (30 min.).					
Objectifs de formation	1.	 Décrire les différences entre les labels bio courants, évaluer et expliquer leur pertinence pour la production de plantes. 				
	 Commenter les bases juridiques (ordonnance sur l'agriculture biologique) et les directives de Bio-Suisse pour la production, le traitement et le commerce de produits Bourgeon (plantes ornementales/herbes). 					
	3.	3. Décrire les mises en œuvre et les incidences des directives dans un établissement de cultures et appliquer les directives de conversion à la production biologique.				
	4.	4. Commenter l'importance de la biodiversité et de l'auto-régulation dans les écosystèmes pour favoriser la bonne santé et la résistance des plantes. Mettre en œuvre les mesures de mise en œuvre d'environnements de production aménagés selon des critères écologiques.				
	5.	5. Commenter l'importance d'un écosystème des sols pour la culture biologique des plantes. Réaliser des mesures de conservation et d'accroissement de la fertilité durable et de l'activité biologique du sol.				
	6.	 Commenter les exigences en substrats pour la culture biologique des plantes, décrire les composants et les substrats appropriés. 				
	7.	7. Aider à développer des substrats pour différentes cultures dans la production biologique.				
	8.	Montrer et expliquer les différences entre nutrition des cultures biologiques et nutrition des cultures conventionnelles. Organiser la nutrition des plantes/gestion des nutriments dans la culture biologique et exécuter les mesures adéquates au moment opportun.				
	9.	9. Évaluer les avantages et les inconvénients des moyens auxiliaires autorisés dans la culture biologique, planifier leur utilisation en ménageant les ressources et le faire au moment opportun.				
	10.	Connaître les causes fréquentes des dégâts dans la production végétale biologique, expliquer leur biologie, en déduire des mesures pour éviter les dégâts et freiner leur impact, organiser ces mesures et les réaliser au moment opportun.				
	11.	Commenter, organiser et mettre en des plantes.	r, organiser et mettre en œuvre des mesures pour favoriser la santé/l'autorégulation s.			
	12.	Commenter, organiser et effectuer mauvaises herbes.	au moment opportun la régulation	n directe et ind	directe des	
Durée d'enseignement	Enseignement, y inclus exercices d'applications et examen final Heures 70					
Reconnaissance	Module optionnel pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.					
Durée de l'ID module	5 an	Durée de validi pour l'admissio	té du certificat de compétence n à l'EP	7 ans		